Note de synthèse et de propositions visant à faire l'analyse du dossier remis au candidat portant sur un sujet technique : option systèmes d'information et de communication

Communauté d'Agglomération de....

Le

A Monsieur le Président et Madame la DGS

Objet : projet de « territoire connecté »

Suivi : directeur/directrice adjoint des systèmes d'information

L'avenir est au « territoire connecté ». Celui-ci permet en effet d'améliorer les services existants et d'en proposer de nouveaux. Il est donc au cœur des stratégies d'attractivité des collectivités.

Ainsi, notre EPCI a décidé de lancer un projet de « territoire connecté » afin de faire évoluer les pratiques en direction des administrés, et surtout de mettre en œuvre les solutions opérationnelles nécessaires pour que les usagers soient en mesure de bien utiliser et de mieux maîtriser les « potentialités numériques ».

Il s'agit de capitaliser sur les infrastructures existantes, en élargissant le spectre des utilisateurs et en faisant de ceux-ci des acteurs engagés plutôt que des consommateurs passifs.

Une première partie (I) portera sur la situation de l'EPCI au regard de son projet de « territoire connecté ». Elle fera l'analyse de nos forces et faiblesses pour répondre aux enjeux (I.1). Puis elle identifiera les avantages liés au bon usage des TIC mais aussi les aspects plus négatifs (I.2).

Puis une deuxième partie (II) fera un ensemble de propositions opérationnelles spécifiant les moyens d'actions et les ressources internes et externes mobilisables.

- Notre EPCI dispose d'infrastructures pour devenir territoire connecté afin de développer les bons usages des TIC sans ignorer les aspects négatifs.
 - I.1. La communauté d'Agglomération dispose d'infrastructures sur lesquelles capitaliser
 - a) Des infrastructures en voie d'achèvement

Notre collectivité dispose à ce jour d'un réseau à base de fibre optique en pleine propriété pour partie (150 km de fourreaux équipés). De plus, sur 29 communes, Orange assure des possibilités de raccordement direct en fibre pour 80% des logements aux termes du résultat de l'AMII (appel à manifestation d'intention d'investir) lancé en 2010. Sur cette zone AMII, la collectivité n'a pas à subventionner car l'opérateur a manifesté son intérêt pour déployer un réseau FTTH. Après intervention de l'Etat auprès de l'ARCEP, l'AMII est devenu juridiquement opposable. Orange doit ainsi raccorder 100% des locaux d'ici 2020, avec un maximum de 8% de « locaux raccordables sur demande ».

Enfin, pour les 43 communes plus rurales, une convention passée avec un syndicat départemental a permis une montée en débit global et permettre un fibrage complet fin 2022.

La très grande majorité des habitants disposent ainsi du haut débit et la totalité en bénéficieront d'ici 2022.

 b) Ces infrastructures sont essentielles pour transporter la donnée, cœur du « territoire connecté »

La donnée est actuellement créée et partagée par les agents de la collectivité. Elle sera plus tard fournie par les administrés et l'ensemble des dispositifs (capteurs intelligents, puces RFID...). Elle est recueillie, stockée, analysée, croisée pour gérer le territoire. Elle apporte ainsi des bénéfices pour ses habitants et des économies pour la collectivité. Elle permet, par exemple, de gérer l'éclairage public pour diminuer la pollution lumineuse et la consommation d'énergie, de réguler le chauffage dans les bâtiments publics, de mieux gérer l'arrosage des espaces verts.

La technologie apporte ainsi un regain d'attractivité au territoire, en donnant envie d'y vivre, innover, travailler. Elle permet également de s'engager dans la transition écologique.

Cette technologie suppose l'installation de capteurs, la rénovation d'infrastructures et la création de super plateformes vers lesquelles convergent les données. Il y a donc un fort enjeu de maîtrise publique afin que la donnée reste propriété de la collectivité.

- I.2. Les TIC, des avantages liés à leurs bons usages mais aussi des aspects négatifs
 - a) Les usagers, acteurs du « territoire connecté »

Le « territoire connecté » permet de développer des usages plus écologiques et plus économiques. Cela suppose de mettre les habitants au cœur du projet. Ainsi, le Pays Haut Val d'Alzette prend les décisions au travers d'un travail collaboratif et non d'une simple concertation.

Le numérique peut rapprocher les habitants. Le Pays de Montbéliard Agglomération a, par exemple, ouvert des ateliers numériques pour les habitants. Il s'agit d'un service de proximité, créateur de lien social et d'échanges dans les villes périurbaines.

L'Etat lance un appel à manifestation d'intérêt pour des « fabriques du territoire ». Il s'agit d'identifier 300 lieux ressources pour le réseau des tiers-lieux. Ceux-ci servent à l'innovation sociale, la transition écologique, la réinvention des modes de travail au 21e siècle.

b) Des aspects négatifs à ne pas ignorer

Le trottoir est le lieu physique où se déploie le numérique (caméras, futures antennes 5G, stationnement en free floating). Une entreprise telle que Google Maps engrange actuellement l'information sur l'espace public. Elle se réserve ainsi la possibilité de faire payer aux collectivités la connaissance de leur propre territoire. De grandes villes américaines commercialisent les trottoirs. D'autres alternatives sont envisageables pour autoriser l'accès au domaine public sous conditions : paiement d'une redevance, encadrement de l'utilisation des données, instauration d'un cahier des charges.

Un autre aspect négatif des TIC est lié aux conséquences de l'application ellemême. Ainsi, l'outil de régulation de trafic Waze a conduit au report de ce trafic dans de petites zones résidentielles qui n'ont pas vocation à le supporter. Des communes prennent des décisions palliatives, telle qu'une « ville 3.0 » à Bègles pour être « antiwaze ».

Notre territoire disposera d'infrastructures haut débit dans 100% des locaux d'ici 2022. Ces infrastructures permettent de déployer une administration territoriale plus performante parce que plus connectée.

Dans la deuxième partie (II), je ferai un ensemble de propositions opérationnelles. Je clarifierai le périmètre d'actions (II.1). Puis j'esquisserai les principes d'une démocratisation performante sur ce registre (II.2). Ensuite, je proposerai la constitution et la mise en place d'une organisation adaptée (II.3). Enfin, je définirai les conditions à mettre en place (II.4).

- Ensemble de propositions opérationnelles pour devenir un « territoire connecté »
 - II.1. Déployer les actions par un pilotage associant tous les acteurs

Pour devenir un territoire connecté, notre EPCI a besoin de se doter de trois outils. Premièrement, un réseau de capteurs sur tout le territoire. Deuxièmement, un entrepôt de données. Troisièmement, un centre de pilotage des équipements connectés.

L'ensemble des acteurs du territoire seront concernés. Il est donc souhaitable que les Maires et conseils municipaux soient associés au pilotage car ils seront concernés par l'installation des capteurs sur le territoire communal et par la diffusion des pratiques nouvelles aux habitants.

Le comité de pilotage pourra ainsi être composé du Président, de la DGS, des directeurs « ressources » (DSIC, DRH, Finances) ainsi que d'un représentant de la conférence des Maires et d'un représentant des DGS des communes. Il validera les orientations, le plan d'actions, le choix de la solution et sa mise en œuvre.

Je pourrai animer ce comité de pilotage et assurer la liaison avec le comité technique. Celui-ci, composé de directeurs et chefs de service de l'EPCI et de ses communes, sera chargé de préparer les documents à l'attention du comité de pilotage.

Les orientations et le plan d'actions pourront être définis la première année. Le choix de la solution et sa mise en œuvre seront effectués la 2ème année. Enfin, les premiers aménagements seront visibles la 3ème année. La montée en puissance se déroulera sur le reste du mandat. Enfin, les services nouveaux à l'initiative des habitants et des entreprises interviendront probablement sur le mandat suivant.

II.2. Esquisser les principes d'une démocratisation du numérique

La formation et l'information doit être adaptée à chaque type d'usager, à la fois pour être conforme à son niveau de compétence numérique et pour utiliser le média le plus pertinent.

Ainsi, les plus jeunes sont en général fortement connectés. L'information en leur direction sera réalisée principalement en ligne à travers par exemple un portail jeunes, rassemblant les informations provenant des acteurs du territoire (collectivités, associations, entreprises).

Pour les plus jeunes, des actions pourront être menées dans les écoles par les mairies et leurs ATSEM, avec l'accord de l'Inspection d'Académie.

Les plus âgés pourront être formés au numérique sous la forme d'ateliers afin d'apprendre à utiliser un ordinateur, envoyer un e-mail, accomplir des démarches administratives en ligne.

Dans les communes rurales, des initiatives pourront être envisagées avec les exécutifs municipaux pour atteindre les publics les plus éloignés. Par exemple, des « ambassadeurs du numérique » pourraient être recrutés sous forme de service civique pour démarcher les habitants isolés. La forme « service civique » permettrait, outre un moindre coût, le recrutement de jeunes particulièrement motivés sur cet aspect.

II.3. Constituer et mettre en place une organisation adaptée

Le pilotage d'une agglomération connectée nécessite la constitution d'un service à part entière au sein de la DSIC voire d'une nouvelle direction auprès de la DGS. Il s'agira, en effet, de contrôler les équipements connectés, en lien avec les directions concernées (voirie, patrimoine, déchets, eau, assainissement, espaces verts) afin d'agir en temps réel.

La DSIC pourrait assurer cette fonction, à condition de pouvoir s'appuyer sur des référents fonctionnels au sein des autres directions et de bénéficier de recrutements au sein du futur centre de supervision.

Par ailleurs, le délégué à la protection des données de l'EPCI sera fortement associé afin de s'assurer du respect du RGPD.

II.4. Définir les conditions et les moyens

Sur le long terme, le territoire connecté permettra des économies. Toutefois, son initialisation nécessite un important investissement. Angers Loire Métropole a ainsi investi 120 millions d'euros.

Les technologies étant très évolutives, un appel à une société spécialisée pourra être réalisé dans le cadre d'une délégation de services. Le comité technique étudiera les avantages et inconvénients qu'il soumettra au comité de pilotage pour décider de cette modalité.

Les coûts induits récurrents seront suivis, notamment pour obtenir des subventions (fabrique du territoire, par exemple, si justification d'un ETP).

Notre EPCI dispose d'infrastructures pour créer un territoire connecté. Il peut aller dans cette direction en dégageant des moyens importants et en portant le projet au plus haut niveau.